Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE L'ARDÈCHE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATION

DGO 2013 - 2017

« ARDÈCHE »

« ne laissez pas votre avenir se briser sur la Route »

SOMMAIRE

Introduction ----------page 3

Caractéristiques du département de l'Ardèche ----------page 5

Bilan des enjeux du DGO 2008-2012 ----------page 7

Détermination des enjeux ----------page 12

Les orientations d'actions du DGO 2013-2017 ----------page 15

28 JUIL. 2014

Le Préfet,

Bernard GONZALEZ

Introduction

Le contexte :

La lutte contre l'insécurité routière constitue une grande cause nationale. C'est une priorité majeure pour le Gouvernement qui agit avec détermination depuis 2002 pour renforcer la sécurité de nos concitoyens sur les routes.
Cette politique déterminée a permis d'obtenir des succès incontestables. Il y a 10 ans, il y avait plus de 8000 morts sur les routes de France. En 2011, pour la deuxième année, le nombre de tués est passé sous le seuil de 4000. Ainsi, depuis 2002, ce sont 32 000 vies qui ont été épargnées et 500 000 blessés qui ont été évités. Mais cette politique, pour rester efficace, nécessite une vigilance permanente.

Dans ce contexte, chaque département réalise un Document Général d'Orientations (DGO) pour les années 2013 à 2017. Il décline les axes prioritaires de la politique de sécurité routière visant à faire reculer le nombre et la gravité des accidents et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés.

Le DGO :

Le Document Général d'Orientations (DGO) est le projet départemental de sécurité routière qui mobilise l'ensemble des acteurs locaux autour d'orientations communes pour une période de cinq ans.

Le DGO est un outil de programmation,
Sous la responsabilité du Préfet, chaque département définit les orientations d'actions à mener sur son territoire pour faire reculer le nombre et la gravité des accidents et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés.

Chaque année, ces orientations communes se déclinent en actions dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière (PDASR). Le PDASR est un outil de travail partenarial et un outil de mobilisation des forces vives afin de faire reculer l'insécurité routière.

Les actions du PDASR se déclinent en trois niveaux :
- actions directes de la coordination sécurité routière du département,
- actions soutenues matériellement par la coordination sécurité routière,
- actions soutenues financièrement par la coordination sécurité routière dans le cadre d'un appel à projets.

La démarche d'élaboration :

Le DGO est un outil de programmation qui s'inscrit dans une démarche partenariale. Son élaboration se décompose en trois étapes.

a) Le bilan du DGO précédent

La première étape consiste à réaliser un bilan des enjeux du précédent DGO 2008-2012 afin de connaître l'évolution de ces derniers au cours des années.

b) L'étude d'enjeux

L'étude d'enjeux, seconde étape, permet de recenser les cibles présentant un nombre d'accidents caractérisant un dysfonctionnement, en fonction de la typologie des accidents, de l'infrastructure, du type d'usagers, de la période, ...
Elle n'a pas pour but de comprendre le dysfonctionnement mais simplement de l'identifier et de fournir une proposition de hiérarchisation des enjeux accompagnée d'un argumentaire technique.
Cette étape est réalisée à partir de l'analyse du bilan de l'accidentologie.
Le choix des enjeux relève de la responsabilité du préfet sur la proposition du Pôle de compétence État,. Dans le cadre de cette concertation mise en œuvre par l'État, sont identifiés les enjeux pouvant conduire à une politique pluriannuelle et partenariale.

c) Les orientations d'actions

La compréhension de chacun des enjeux retenus est essentielle pour définir les orientations d'actions adaptées aux dysfonctionnements constatés et aux problèmes posés. Ainsi, suite à un approfondissement de l'analyse de l'accidentologie sur chacun des enjeux retenus, l'objectif de la troisième étape consiste à définir des orientations d'actions.

Les caractéristiques du département de l'Ardèche

Avec une superficie de 5529 km2 soit 12,5 % de la superficie de la région Rhône-Alpes, le département de l'Ardèche se situe à l'extrême sud-ouest de la région Rhône-Alpes, et se trouve en limite de trois autres régions : Auvergne, Languedoc - Roussillon et Provence – Alpes – Côte - d'Azur.

Le département de l'Ardèche est bordé, sur sa façade Est, par le fleuve Rhône sur près de 140 km. Constituant la frange orientale du Massif central, le territoire ardéchois est fortement marqué par le relief. Ce dernier est entaillé de profondes vallées orientées d'Est en Ouest et, les ¾ de sa superficie sont situés en zone de montagne.

L'altitude en Ardèche varie de 100 m (plaine alluviale du Rhône) à 1753 m (Mont Mézenc). Le relief contraint a largement influencé la localisation des hommes, des activités, des voies de communication et donc des échanges sur le territoire.

Déplacements : la route, seule infrastructure de déplacement

L'Ardèche occupe une position privilégiée au cœur du « Grand Sud Est », grâce à sa position médiane dans la vallée du Rhône, axe majeur de communication en Europe.

Néanmoins, avec les trois quarts de son territoire en zone de montagne, le milieu physique ardéchois rend les déplacements difficiles. De nombreuses voies de communication routières se structurent en peigne, dans les vallées profondes entaillant le relief. Le département est dépourvu d'autoroute, de liaison aérienne et de desserte ferroviaire voyageurs. L'Ardèche est en effet le seul département ou les liaisons de transport express régional (TER) sont exclusivement routières (desserte par autocar).

Le réseau routier Ardéchois est constitué de 3 600 km de routes départementales et d'une route nationale (RN 102) de 85 km. 85 routes départementales constituent l'essentiel de l'armature routière du département. Les axes principaux sont les suivants :

- La pénétrante RN 102, axe structurant de désenclavement entre le Massif-Central et la Vallée du Rhône,

- Un axe Nord, la RD 82 qui dessert Annonay, le principal bassin d'activité industrielle du département,
- Une liaison transversale, la RD 104 qui relie Privas, chef lieu du département, à l'axe rhodanien et au bassin d'Aubenas porte d'entrée de l'Ardèche,

- Un axe Nord/Sud parallèle au Rhône, la RD 86, qui avec sa desserte en peigne constitue la véritable épine dorsale du département.

Le service de transport ferroviaire voyageurs sur le département est supprimé depuis 1969, y compris sur la rive droite du Rhône qui n'accueille que le transport ferroviaire de marchandises.

Le Parc de voiture de tourisme est d'environ 170 700 véhicules et la densité véhicules est de 0,54 par habitant.

Population : 41.072 habitants de plus en quinze ans

La croissance démographique de l'Ardèche s'est accélérée de 1999 à 2014 et a rejoint le rythme de progression régional.

Au 1er janvier 2014, l'Ardèche comptait 327 072 habitants (populations municipales), selon les résultats du dernier recensement INSEE de la population. Le département a ainsi vu sa population augmenter de 41 072 personnes depuis 1999.

Sur les 339 communes, seulement 4 villes dépassent 10 000 habitants (Annonay, Aubenas, Guilherand-Granges et Tournon sur Rhône), 16 villes comptent plus de 2 500 habitants et 200 communes ont moins de 500 habitants. Ce constat confère au département une répartition « éclatée » et très inégale de la population avec une concentration le long de la vallée du Rhône au détriment des plateaux et de la montagne ardéchoise.

La répartition de la population par tranche d'âge est donnée dans le tableau ci dessous. Par rapport au niveau national, l'Ardèche se caractérise par :

- Une représentation plus faible des jeunes de 18 à 24 ans : 7,5 % contre 9 % au niveau national,
- Une représentation plus importante des plus de 60 ans : 25,9 % contre 21,5 % au niveau national.

Tranche d'âge	**Ardèche**	**Métropole**
	Population	Population
0 - 17 ans	71 302	14 520 000
% / total	21,8 %	22 %
18 - 24 ans	24 530	5 940 000
% / total	7,5 %	9 %
25 - 59 ans	146 528	31 350 000
% / total	44,8 %	47,5 %
>= 60 ans	84 712	14 190 000
% / total	25,9 %	21,5 %
TOTAL population	327 072	66 000 000

Bilan des enjeux du DGO 2008-2012

Évolution générale

Une baisse très marquée de l'accidentologie est constatée depuis 1994 de - 77% entre 1994 et 2012.

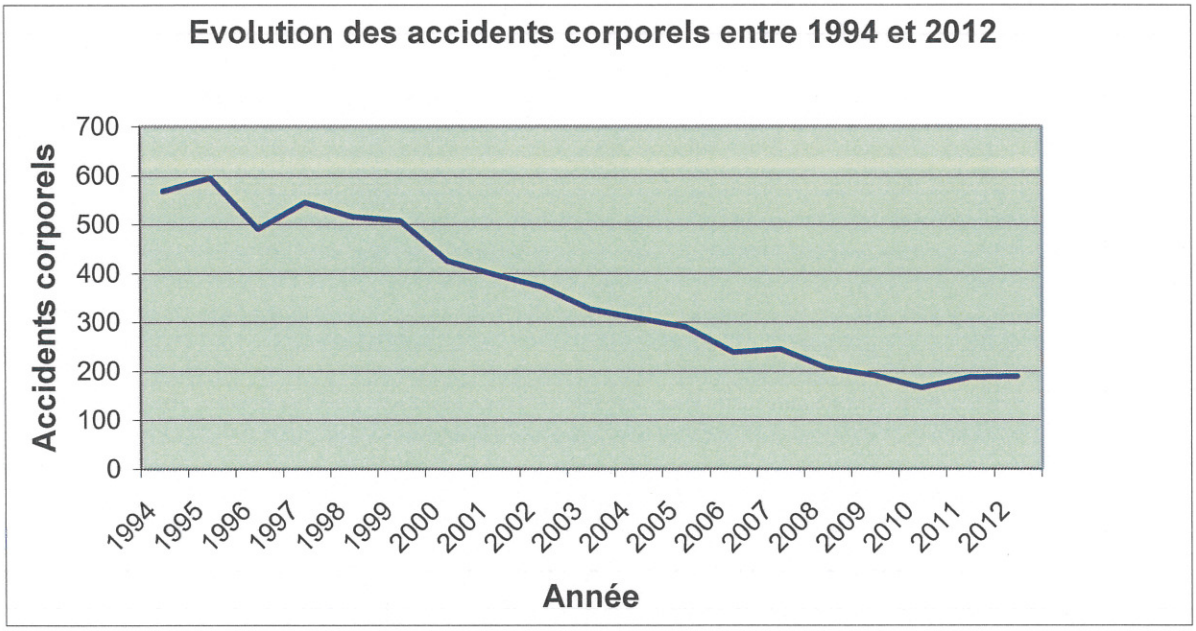

Le nombre de personnes tuées sur les routes connaît de nombreuses fluctuations même si une baisse progressive se précise.

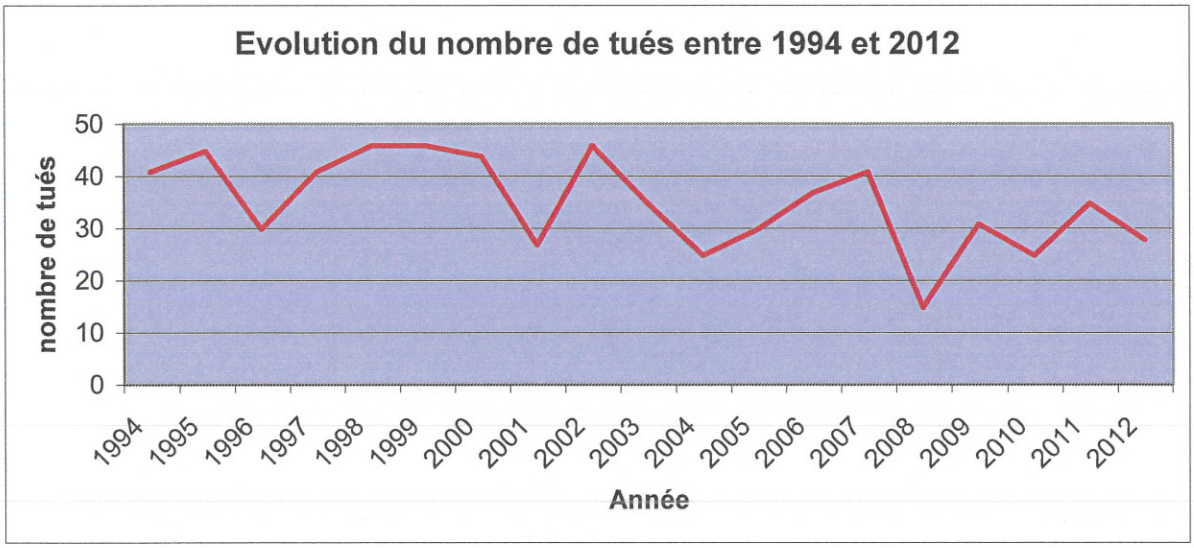

Le nombre de blessés connaît une baisse progressive de -78% entre 1994 et 2012.

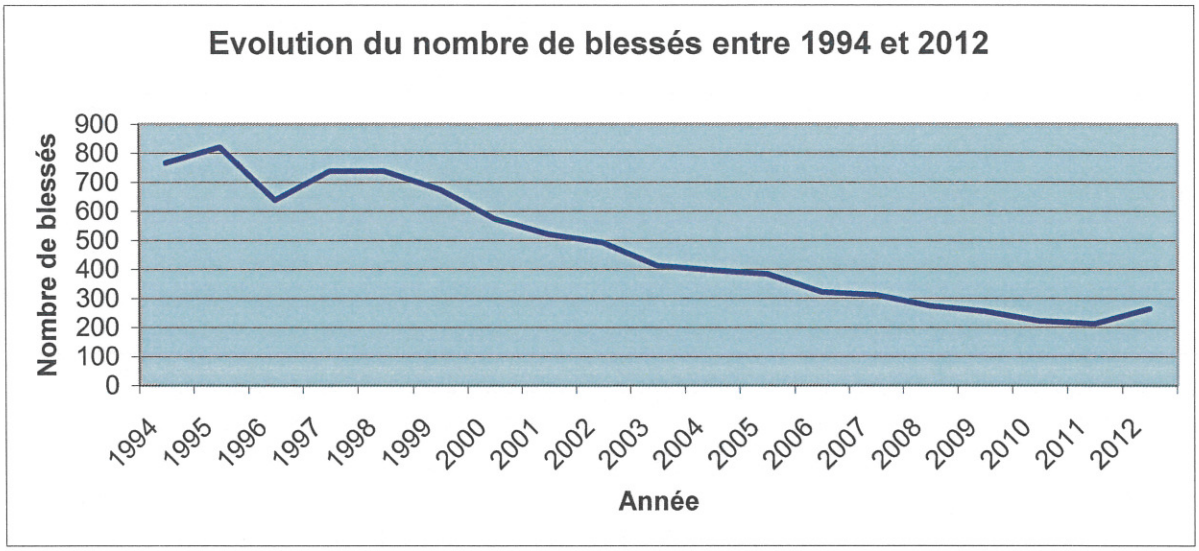

Enjeu « jeunes »

Les 15-17 ans :

Évolution des accidents corporels

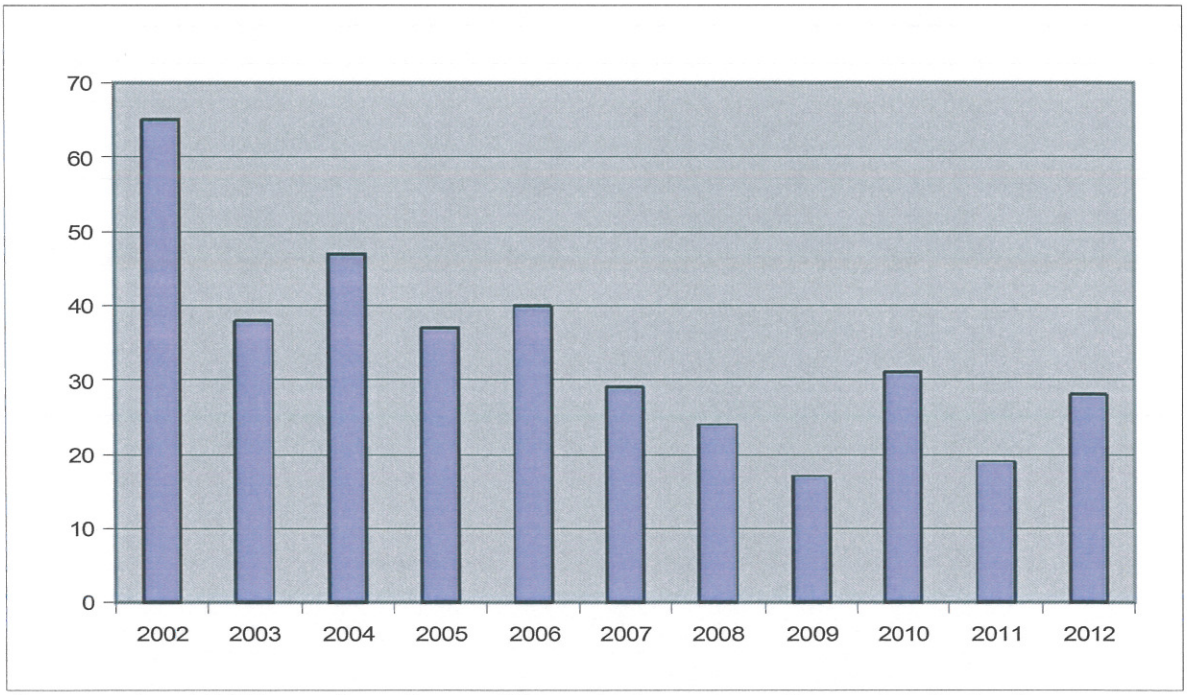

La part des 15-17 ans dans les accidents de la route a fortement diminuée au cours des dernières années de -57% entre 2002 et 2012.

Enjeu « jeunes »

Évolution des accidents corporels des jeunes de 18 à 24 ans

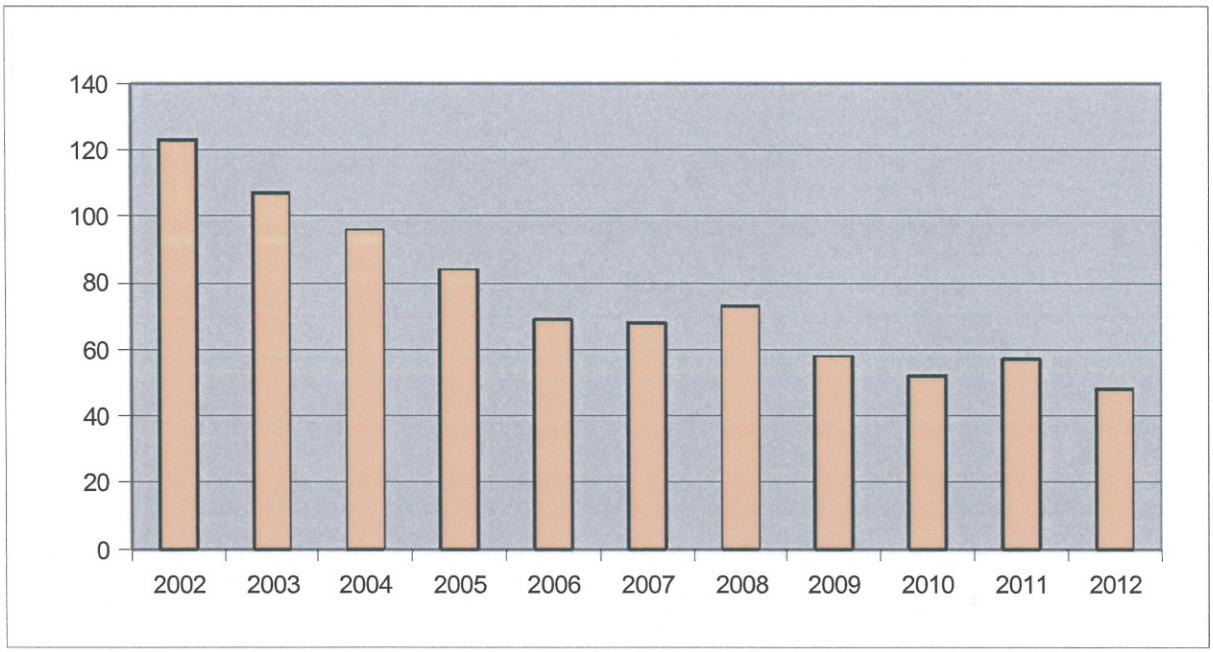

On note également une baisse significative des accidents impliquant les jeunes de 18-24 ans de -61% entre 2002 et 2012.

Enjeu « deux-roues motorisés » :

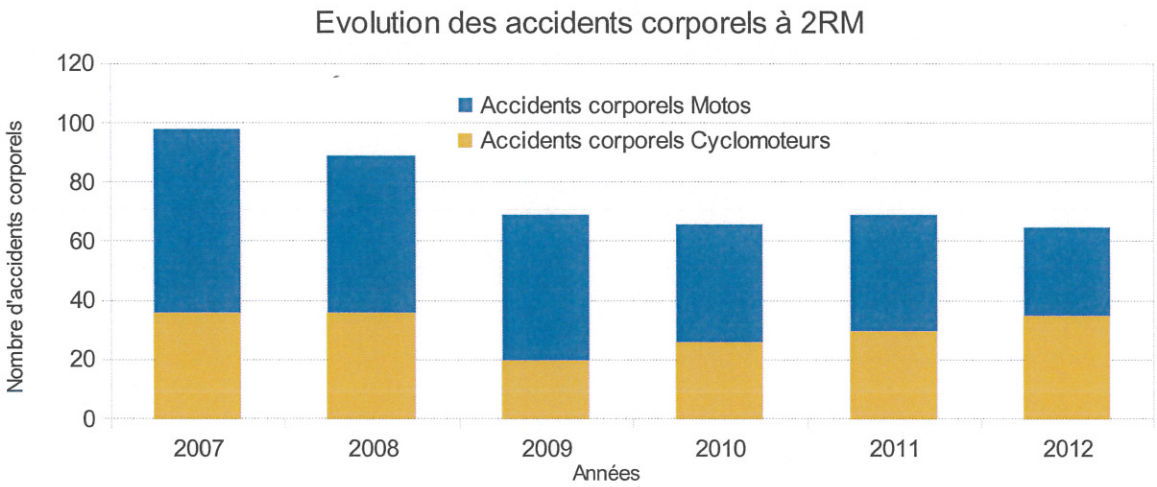

La baisse des accidents corporels est très marquée aussi bien pour les motos que pour les cyclomoteurs soit -34% entre 2007 et 2012.

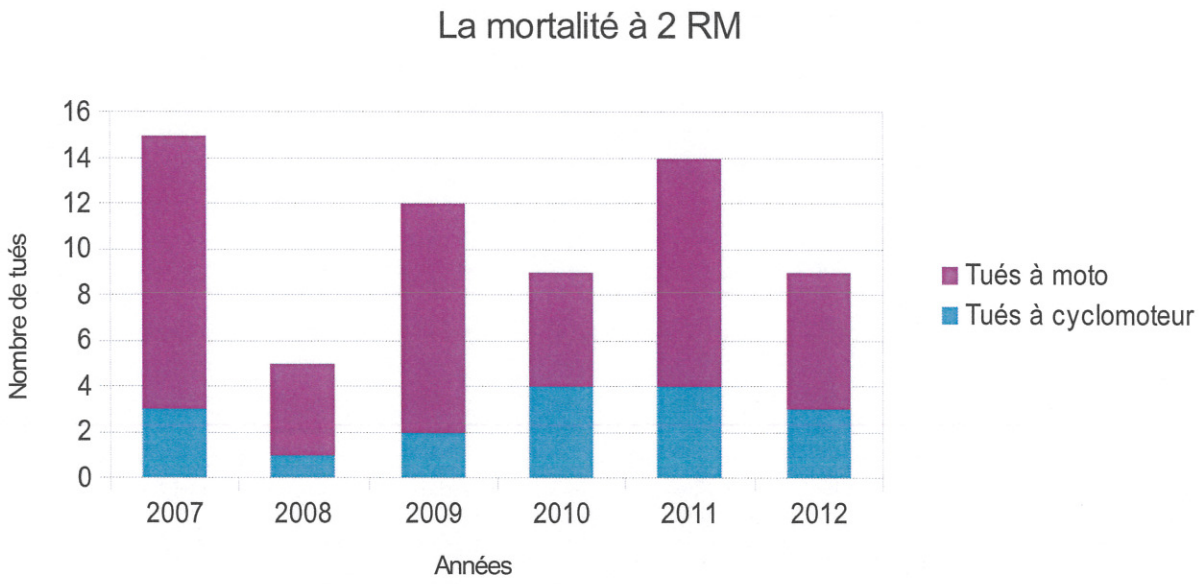

La mortalité reste fluctuante. On note toutefois une forte représentativité des motards.

Enjeu « vitesse » :

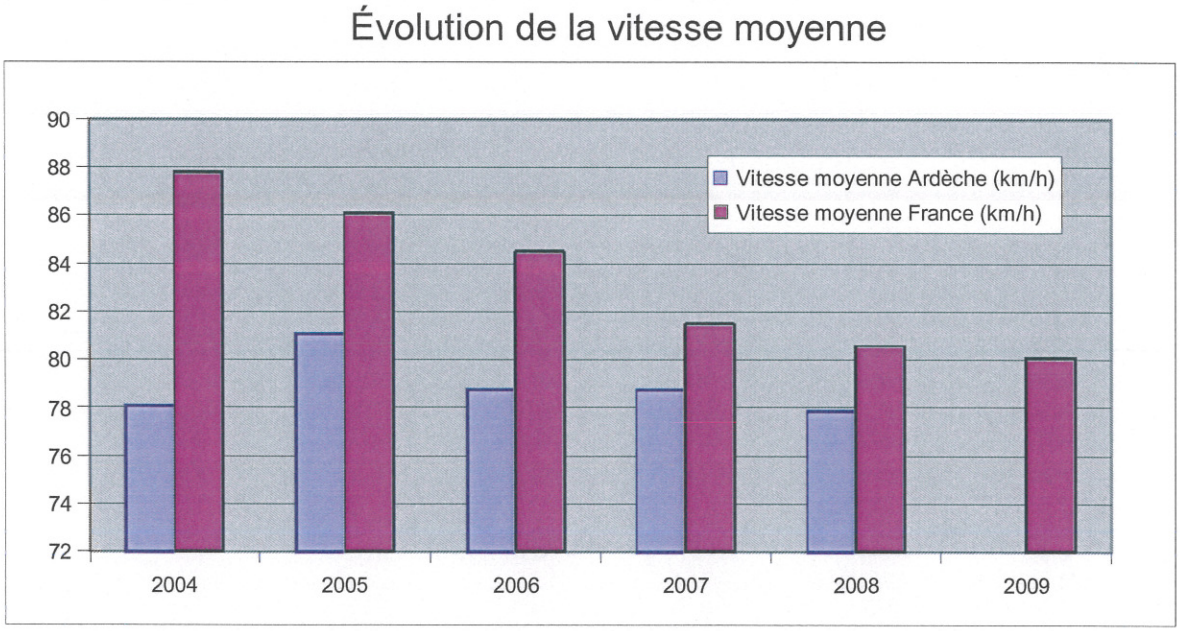

Bien que la vitesse moyenne enregistrée sur le territoire national connaît une baisse progressive depuis plusieurs années, celle enregistrée en Ardèche connaît une relative stagnation.
Toutefois la vitesse moyenne en Ardèche reste inférieure à la moyenne nationale.

Enjeu « risque routier professionnel » :

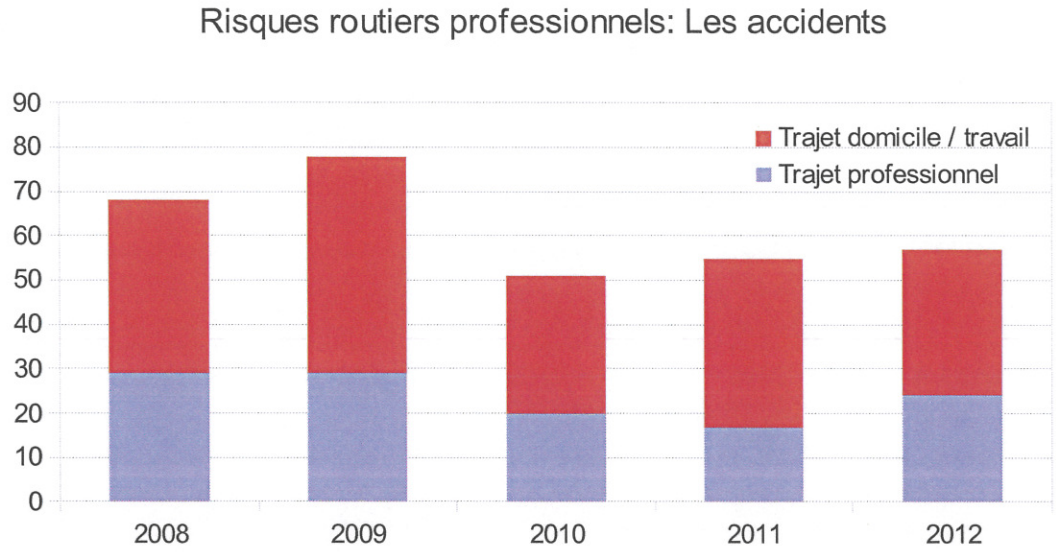

Les accidents lors des trajets professionnels connaissent une baisse légère au cours de ces dernières années.

Les accidents lors des trajets domicile/travail connaissent quant à eux une relative stagnation

Détermination des enjeux 2013 - 2017

L'étude d'enjeux du DGO a été effectuée en référence aux accidents constatés de 2008 à 2012. Elle a fait l'objet d'une validation avec les partenaires lors de la CDSR – section consultation sur tout autre sujet relatif à la sécurité routière, du 7 novembre 2012, co-présidée par Monsieur. Dominique SENECHAL, procureur de la République, et Monsieur Stéphane BEROUD, directeur des services du cabinet du Préfet.

Sur ces cinq dernières années, il a été recensé, dans le département de l'Ardèche, 944 accidents corporels ayant eu pour conséquences 134 tués, 760 blessés hospitalisés et 472 blessés non hospitalisés.

Entre 2008 et 2012, on constate une baisse moyenne annuelle de -10% du nombre d'accidents puis une hausse moyenne de +6,8% pour les années 2011 et 2012.

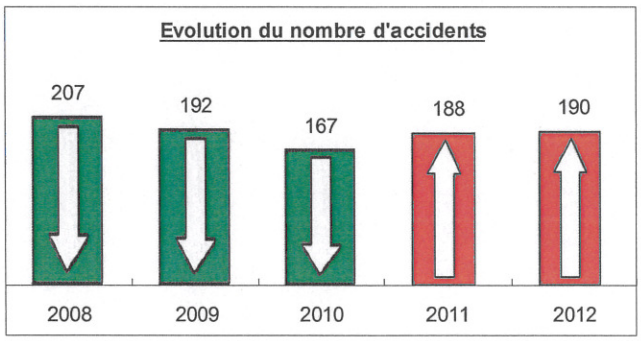

Le nombre de blessés connaît une baisse moyenne annuelle de +8% entre 2008 et 2011 puis une hausse de +24% pour l'année 2012.

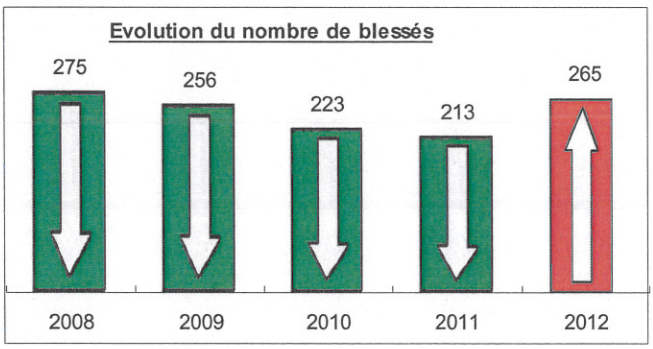

En ce qui concerne la mortalité des accidents, il est constaté de fortes fluctuations selon les années.

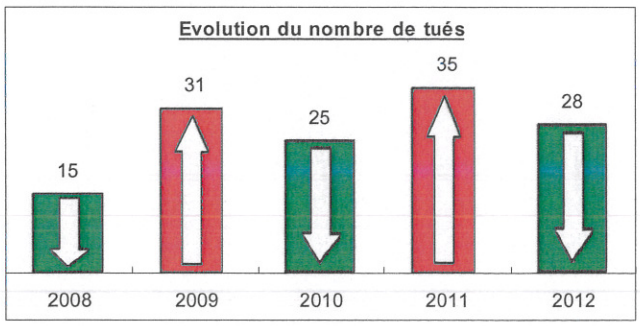

Le détail des principaux facteurs d'accidents mortels :

la ou l'une des causes de l'accident	2008	2009	2010	2011	2012
Alcool	0 %	3 %	35 %	27 %	19 %
Vitesse excessive ou non adaptée, comportement dangereux	33 %	48 %	44 %	52 %	50 %

Le taux des accidents mortels dont la cause principale est la conduite sous l'emprise de l'alcool est en hausse entre 2008 et 2010 puis connaît une baisse entre 2010 et 2012.

Le taux des accidents mortels dont la cause principale est la vitesse excessive ou non adaptée et une conduite dangereuse a progressé ces dernières années par rapport aux années précédentes.

Étude des tués par tranche d'âges :

TUES	Total année	No de tuées								
		< 20 ans	= 20 à < 30 ans	= 30 à < 40 ans	= 40 à < 50 ans	= 50 à < 60 ans	= 60 à < 70 ans	= 70 à < 80 ans	= 80 à < 90 ans	90 ans et plus
2007	41	4	9	8	7	6	2	1	4	0
2008	15	1	4	2	1	1	3	1	2	0
2009	31	2	8	3	7	3	2	2	1	3
2010	25	7	5	3	4	4	2	0	0	0
2011	38	2	6	7	3	10	3	2	5	0
2012	28	4	9	1	1	3	4	4	1	1
TOTAL	178	20	41	24	23	27	16	10	13	4
Total %		11%	**23%**	**13%**	**13%**	**15%**	9%	6%	7%	2%

La tranche d'âge des jeunes (< à 30 ans) est fortement représentée avec 34% des tués. Les plus de 60 ans représentent quant à eux 24% des tués.

Étude par type d'usagers :

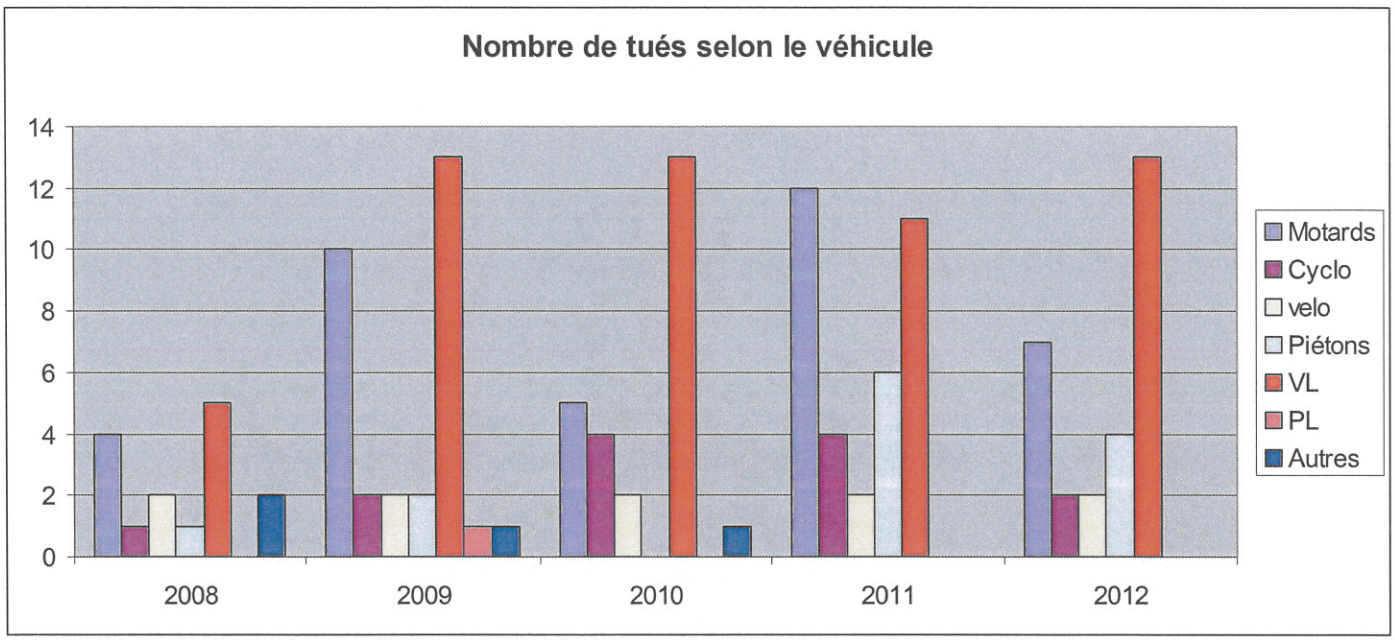

Le nombre de tués en véhicule léger (VL) représente la part la plus importante des décès. Toutefois, au regard du nombre de véhicules présents sur la route, les deux-roues motorisés (moto + cyclomoteur) sont, en proportion, fortement représentés.

Les cinq enjeux retenus :

L'analyse de l'accidentologie a permit de dégager **5 enjeux** forts pour le DGO 2013-2017 du département de l'Ardèche qui sont identiques aux enjeux nationaux :

« Alcool »

« Deux-roues motorisé »

« Jeunes 15-17 ans et 18-24 ans »

« Vitesse »

« Seniors »

Les orientations d'actions du DGO 2013-2017

L'objectif de l'élaboration du Document Général d'Orientations consiste à définir des orientations d'actions selon l'analyse de l'accidentologie des enjeux.

Pour chacun des enjeux, les orientations d'actions pour les cinq prochaines années ont été déclinées dans les différents domaines :

Information, Sensibilisation et contrôle / sanction.

Ces orientations d'actions doivent permettre de fédérer l'ensemble des acteurs et de les impliquer fortement dans la définition d'un programme pluriannuel de lutte contre l'insécurité routière ainsi que dans la conception des projets.

Tous les enjeux

Information

- **Renforcer l'information** et la prise de conscience auprès de tous les usagers et de tout âge.
- **Informer** sur les conséquences corporelles graves
- **Informer** des conséquences juridiques des accidents: expliquer le code et la loi
- **Promouvoir** l'utilisation de lieux adaptés à la pratique et à la formation aux techniques de pilotage (circuits)
- **Distribuer** des plaquettes d'information spécifiques aux différents types d'usagers
- **Organiser des journées** de sensibilisation ou de formation par les associations, en partenariat avec les communes et autres organismes type assurance, mutuelle.
- **Développer** des cessions de remise à niveau du code de la route
- **Faire connaître** les contraintes des automobilistes, poids lourds et transports en communs (évaluer la vitesse, trajectoire, distance de freinage)
- **Promouvoir** la conduite apaisée comme une valeur de développement durable et de qualité de vie
- **Promouvoir** le port de la ceinture à l'avant et à l'arrière ainsi que l'utilisation des dispositifs pour enfants

Contrôles sanctions

- **Poursuivre et intensifier** les contrôles d'alcoolémie, de stupéfiant, de vitesses et de conduites dangereuses (conduite à gauche, franchissement de ligne continue, dépassement dangereux, non-respect des priorités, …).

Enjeu « alcool »

Information

- **Accentuer et continuer** la prévention à destination des jeunes, travail avec l'éducation nationale, les associations, les services de l'État qui interviennent en milieu scolaire.
- **Amener** les organisateurs de manifestations festives à mettre en place un dispositif de type "SAM ". Ce travail doit se faire en partenariat avec les maires qui signent les autorisations d'ouvertures de buvette sur leur commune, les grossistes en boissons ou les détaillants et les organisateurs d'événements festifs et insister sur leur responsabilité.

Sensibilisation

- **Renforcer** la sensibilisation sur la consommation d'alcool.
- **Développer et valoriser** le principe de conducteur sobre.
- **Promouvoir** l'auto-contrôle.
- **Renforcer** la sensibilisation par les professionnels de la santé.
- **Distribuer** des alcootests lors d'opérations médiatiques de sensibilisation notamment avant les fêtes.

Enjeu « deux-roues motorisé »

Information

- **Auprès des jeunes** : usage et entretien du scooter, dangers des transformations, utilisation, avec un accompagnement pédagogique et simulateur deux- roues, et lors d'alternatives aux sanctions réservées aux petites cylindrées et lors de journées avec piste moto CRS / GEMA.
- **Auprès de tous les publics** : information et formation lors des journées « trajectoires » organisées par la gendarmerie et la DDT, des journées « circuits » et « relais calmos » organisées par la FFMC, et lors des journées de sensibilisation avec différents ateliers pratiques et théoriques organisés par la DDT avec la gendarmerie et des clubs motos.
- **Auprès des élus et des gestionnaires routiers** : conseil et informations sur les limitations de vitesse, la signalisation, les aménagements, les revêtements de chaussée, …

Sensibilisation

- **Lutter** contre le débridage des cyclomoteurs.
- **Promouvoir** l'organisation de journées spécifiques pour les motos et cyclomoteurs.

Enjeu « jeunes 15-17 ans et 18-24 ans »

Information

- **Poursuivre** la coopération avec l'Éducation Nationale.
- **Travailler** en articulation avec les établissements scolaires, le milieu associatif, le milieu médical.
- **Sensibiliser** au pilotage des deux-roues et au port d'équipements.
- **Promouvoir** l'utilisation de la ceinture de sécurité dans les transports communs équipés notamment pour les transports d'enfants.

Sensibilisation

- **Reconnaître et former** des référents sécurité routière dans les établissements scolaires.
- **Former** les enseignants à la sécurité routière.
- **Sensibiliser** les parents et le monde éducatif à la consommation d'alcool et de drogues.
- **Renforcer** la formation pratique à l'utilisation du cyclomoteur.
- **Promouvoir** la conduite accompagnée et renforcer les compétences des accompagnateurs.
- **Impliquer** les jeunes dans les projets de sécurité routière, médiatiser leur action.

Enjeu « vitesse »

Infrastructure

- **Impliquer** l'ensemble des gestionnaires de voirie en vue de la pertinence et de la cohérence de la signalisation (vitesses, virages, zone 70...).

Sensibilisation

- **Sensibiliser** les usagers aux vitesses réellement pratiquées (radars pédagogiques).
- **Sensibiliser** les usagers sur le «Pourquoi ?» des dangers de la vitesse (énergie cinétique, distance de freinage, résistance du corps, ...).

Enjeux « seniors »

Information

- **Distribuer** des plaquettes d'information spécifiques.
- **Développer** des cessions de remise à niveau du code de la route.
- **Faire connaître** les contraintes des automobilistes, poids lourds et transports en communs (évaluer la vitesse, trajectoire, distance de freinage).

Sensibilisation

- **Organiser des journées** de sensibilisation avec les associations, en partenariat avec les communes et autres organismes type assurance, mutuelle.